



Déclaration liminaire CHSCT

séance extraordinaire du 21 avril 2020

représentante : Isabelle Lahlou

Monsieur le directeur,

Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT,

Le Sgen-CFDT estime incontournable la tenue de ce CHSCT extraordinaire aussi bien pour les personnels de l'étranger que ceux des services centraux. Il souhaite que dans tous les établissements scolaires du réseau la commission hygiène et sécurité de la communauté scolaire et la commission relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail se réunissent très rapidement, même là où elles n'ont pas encore été installées.

Un point devra y être fait sur les conditions dans lesquelles le travail à distance est organisé et vécu, et comment la reprise peut se construire dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes pour toutes et tous.

L'engagement et le dévouement des personnels ont été soulignés dans le réseau. Parfois, des exigences démesurées de productivité ont pu voir le jour, créant de la détresse en sus de cette situation hors-normes. Au regard de ces situations, le Sgen-CFDT continue de demander une communication urgente de guides sur le télétravail et sur les risques psycho-sociaux aux agent-es. De même, il continue de demander que les agent-es puissent disposer d'une cellule d'écoute psychologique. Ils en ont besoin et en auront besoin.

En dépit des difficultés et du caractère extraordinaire de la situation, le réseau et ses personnels peuvent être fiers de ce qu'ils accomplissent au quotidien.

Dans ce temps si particulier et inédit où nous sommes séparés physiquement, il nous faut maintenant préparer les conditions de retour. Celles-ci ne pourront se faire dans de bonnes conditions sans recevoir l'adhésion des personnels : outils, protocoles doivent être au rendez-vous. Il faudra en effet localement donner des gages solides sur la protection de la santé de la communauté scolaire et sur la sécurité des agents, a fortiori dans les pays dits vulnérables. Enfin, pour que les agent-es puissent se projeter sur un retour à l'école sur la base d'un plan validé, il leur faudra aussi être rassuré-es : capacité de réaction du ministère de tutelle à agir pour eux-elles en cas de danger, capacité à leur faciliter s'il y a lieu un retour en France pendant les vacances d'été afin qu'ils-elles y retrouvent leur famille.

Le processus de retour à l'emploi en présentiel sera lourd et contraignant. Il requerra une adaptation, un plan local de déconfinement emportant l'assentiment de l'ensemble des acteur-rices. C'est **une nouvelle adaptation** qui sera demandée et qui ne pourra pas épouser les consignes locales si celles-ci sont insuffisamment sécurisantes.

Le cœur du CHSCT, ce sont les conditions dans lesquelles notre travail se fait. Le respect des droits humains de santé et de sécurité. Le Sgen-CFDT apportera sa pleine contribution.